

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT ANNUEL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LES VOIES COMMUNALES**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU l'article L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,

VU les articles R 417-10 et R 411-8 du Code de la Route,

VU l'arrêté municipal 2015/060 du 10 février 2015 réglementant le stationnement en centre-ville, entre-voies et quartier Seine ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et/ou la circulation lors des interventions de la Régie du Centre Technique Municipal (espaces verts ou voirie) sur le territoire de la Commune ;

Le Maire
certifie sous sa
responsabilité
le caractère
exécutoire du
présent acte.
Celui-ci peut
faire l'objet
d'un recours
devant le
Tribunal
Administratif
compétent
dans un délai
de deux mois
à compter de
sa notification
et / ou
publication.

ARRETE

Article 1 : La Régie du Centre Technique Municipal est autorisée à occuper le domaine public communal lors de l'exécution de ses interventions.

Article 2 : Durant ces interventions,

- le stationnement est interdit et déclaré gênant aux abords du chantier
- la circulation est interdite ou restreinte avec mise en place d'alternat manuel ou par feux tricolores.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Article 3 : Les usagers seront tenus informés de ce qui précède par la mise en place par les soins des services municipaux d'une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les automobilistes qui ne respecteront pas ces dispositions seront passibles de sanctions au regard des articles R 417-10 et R 411-8 du Code de la Route.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 30 novembre 2017

Par délégation du Maire

Virginie FALGUIERES

Adjointe au Maire chargée des Travaux, du Cadre de Vie et de l'Environnement.